



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO

0809-008

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2010, le règlement d'emprunt suivant :

- **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 0809-008**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 85 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS À DES FINS MUNICIPALES – RÈGLEMENT NUMÉRO 0809-008

Le règlement 0809-008 est entré en vigueur en date du 16 février 2010, suite à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Il peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève, ainsi que dans le point de services situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce vingt-sixième jour du mois de février deux mille dix.**

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire d'arrondissement, certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans un journal local le vingt-sixième jour du mois de février deux mille dix et qu'une copie a été affichée au bureau d'arrondissement le premier jour du mois de mars deux mille dix.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce premier jour du mois de mars deux mille dix.

M Saâd Moumni
Secrétaire d'arrondissement